

SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

Le vingt-deux février deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le trente janvier deux mil dix-huit.

Etaient présents : M. FAURE Jean-Louis, Mme TIRBOIS Danièle M. CAILLON Michel, M. BOISSELEAU Guy, Mme MARCHAND Réjane, Mme FLIN Muriel, M. LYS Sébastien M. TURPIN Mickael, M. COTIER Stéphane,

Pouvoirs :

M FRESSIGNE Théodore à Monsieur BOISSELEAU Guy

Mme MOUCHEL Françoise à Mme Réjane MARCHAND

M. Arcadius EPAUD à Monsieur Stéphane COTIER

Mme BERNARD Véronique à Mme Muriel FLIN

Etaient absents : Mme SAVARY Lucile, Monsieur GARÉCHÉ Ludovic

Mme MARCHAND Réjane est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- | | | |
|---|---|----------------------------------|
| 1 – Comptes de gestion
2 – Comptes administratifs 2017
3 – Budgets Primitifs 2018 | } | Commune – Port – Maison Médicale |
|---|---|----------------------------------|

COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion 2017 (Commune, Port et Maison Médicale) établi par Madame le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – PORT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2017 du Port

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	312 110,00
	Réalisé :	234 729,82
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	312 110,00
	Réalisé :	318 876,72
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	280 716,00
	Réalisé :	252 596,65
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	280 716,00
	Réalisé :	293 098,29
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	84 146,90
Fonctionnement :	40 501,64
Résultat global :	124 648,54

BUDGET PRIMITIF 2018 – PORT

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Primitif 2018 du Port.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAURE, le Maire.

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses :	263 821,00
Recettes :	263 821,00

Fonctionnement

Dépenses :	253 603,00
Recettes :	253 603,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	263 821,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	263 821,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	253 603,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	253 603,00	(dont 0,00 de RAR)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2017 de la commune

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	322 486,00
	Réalisé :	144 523,50
	Reste à réaliser :	51 323,42
Recettes	Prévu :	322 486,00
	Réalisé :	110 569,15
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 048 070,00
	Réalisé :	882 598,98
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 048 070,00
	Réalisé :	1 080 403,50
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-33 954,35
Fonctionnement :	197 804,52
Résultat global :	163 850,17

BUDGET PRIMITIF 2018 – COMMUNE

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Primitif 2018 de la Commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur FAURE Jean-Louis, le Maire.

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : 243 174,58

Recettes : 294 498,00

Fonctionnement

Dépenses : 997 531,00

Recettes : 997 531,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	294 498,00	(dont 51 323,42 de RAR)
Recettes :	294 498,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	997 531,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	997 531,00	(dont 0,00 de RAR)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2017 de la Maison Médicale

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	363 979,08
	Réalisé :	356 636,16
	Reste à réaliser :	1 578,79
Recettes	Prévu :	615 349,08
	Réalisé :	556 900,97
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	23 991,00
	Réalisé :	13 086,40
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	23 991,00
	Réalisé :	10 791,55
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	200 264,81
Fonctionnement :	-2 294,85
Résultat global :	197 969,96

BUDGET PRIMITIF 2018 – MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Primitif 2018 de la Maison Médicale.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur FAURE Jean-Louis, le Maire.

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : **333 155,21**

Recettes : **334 734,00**

Fonctionnement

Dépenses : **22 558,00**

Recettes : **22 558,00**

RENOUVELLEMENT DE BAIL ORANGE (Château d'eau)

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de l'antenne ORANGE sur le Château d'Eau cesse au 26 juillet 2018.

Un projet de renouvellement a été rédigé par ORANGE représentée par M. MINVIELLE Jean-Luc pour une durée de 12 ans qui prendra effet le 27 juillet 2018 pour un loyer annuel de 3050 €.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte le projet de renouvellement et habilite le Maire à signer le bail définitif à venir.

TERRASSES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement les locations d'emplacement du domaine public au niveau du Port sont des baux précaires et révocables renouvelables tous les ans.

Ce principe n'est pas favorable à une exploitation commerciale (en particulier pour trouver des financements bancaires). Le Maire propose donc que la commune s'engage à ne pas dénoncer pendant une période de 10 ans les baux précaires signés.

Il est précisé que ces baux ne sont pas transmissibles.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte cette décision.

AMORTISSEMENT DE BIENS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir les biens acquis au port

- * A amortir au 28135 (année 2017) : Réfection des pontons pour 152 968.59 €
- Durée : 30 ans soit 5 098.95 €/an
- * A amortir au 28153 (année 2017) : Aménagement des espaces au Port pour 2 780.00 €
- Durée : 10 ans soit 278.00 €/an
- * A amortir au 28153 (année 2017) : Aménagement des espaces au port pour 1 704.22 €
- Durée : 10 ans soit 170.24 €/an
- * A amortir au 28153 (année 2017) : Trottoir Quai de l'Estuaire pour 35 715.58 €
- Durée : 20 ans soit 1 785.78 €/an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'ensemble des amortissements de biens au Port.

AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS SUR LE PORT

- * A amortir au 13918 (année 2017) : Subvention SDEER pour 117.54 €
- Durée : 1 an soit 117.54 €/an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres, l'ensemble des amortissements de subventions sur le Port.

AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS - COMMUNE

- * A amortir au 2804131 (année 2017) : Participation travaux carrefour RD 6/RD 245 pour 24 642.49 €
- Durée : 5 ans soit 4 928.49 €/an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres, l'ensemble des amortissements de subventions sur le Port.

La séance est levée à 22 h 45.